

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.
Demande:
Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant :
🚫 risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
O entrave avérée à l'exploitation agricole;
mpératifs de construction ou d'aménagement.
PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 02.08.224 au 02.09.204
Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale,
case postale 23, 1422 Grandson
Propriétaire: PPE Othon I p.a. Bobst Régie Immobilière St
Adresse: Rue Othon 2-a-b-c-d
Parcelle nº:
Essence: un pommer et un micabellier
Diamètre à 1 m du sol: 30 cm Lt 40 cm
Motif de la requête: Danger de Chute de Branches ar bre en declar
Date: Le Rejuillet 2024 Signature: M. Folk F.D. Bobst Régie immobilière 9
PLANTATION COMPENSATOIRE
Proposition du requérant: à l'iderlique: un ponnier et un mirabellier
Compensation validée par le service O oui O non
Autre proposition:
,
PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER DU SERVICE
La lancest
les alle son
a notice sec
12091.00
Carde Orestier
La Goy 4
14 John Vilhare
ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE
O bon O moyen mauvais O investigation nécessaire
O mosan
DOCUMENTES À LONDON OBLIGATIONSMITAIT À LA DEMANDE
DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE
 Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s). Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).
ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 - case postale 23 - 1422 Grandson - Tél. 024 447 41 00 - www.grandson.ch





